

Domaine de Graveyron

Le domaine de Graveyron, se situe au fond de la lagune du Bassin d'Arcachon, à la sortie du delta de la Leyre. Ce domaine est entouré d'une **digue extérieure de presque 5 km** (4,757 km) et **occupe 135 ha**. Il se situe entre le domaine de Certes (ancienne île de Branne) et le chenal de Certes au nord, le ruisseau de Ponteil à l'ouest et le domaine l'Escalopier de et le ruisseau d'Aiguemorte au sud.

A l'origine le domaine est situé sur des marais qui se divisent en trois zones :

La slikke, la partie plus basse, **inondée à chaque marée**, formée essentiellement par les vasières, appelée crassats. Le **shorre**, partie haute, **végétalisé par les prés salés**, recouvert lors des marées des vives eaux. Et à la fin, la partie intermédiaire entre le shorre et la zone continentale.

À partir de **1764**, le **marquis de Civrac**, va fait réaliser des travaux d'endiguements, pour les transformer en marais salants productifs. Les anciennes îles de Branne et de Groc sont rattachées à la côte et vont devenir le Domaine de Certes. Entre Graveyron et Branne, est creusé un **chenal artificiel de 1,5 km de long**, en remplacement de l'ancien chenal de Certes.

Le domaine de Graveyron va subir les travaux pour la réalisation de la digue extérieure mais l'aménagement intérieur se fera ultérieurement. L'entreprise de la saliculture de Marquis de Civrac finira en **faillite économique** (réimposition des taxes à la production de sel suite aux revendications des saliculteur charentais). Ce Domaine a été concédé par le marquis de Civrac aux marquis de d'Arcambal de Labarderie en **1772 qui vont instaurer un élevage de poissons dans la partie aval du Domaine, à partir de 1787**.



Originellement, la **digue à la mer** a été réalisée avec une faible pente, protégée par une couverture de brande et maintenue par des fils de fer tendus entre des piquets profondément enfoncés. Les pieux, déployés pour lutter contre l'érosion, étaient situés très en avant de la digue et sont désormais les témoins de son recul sous l'effet de l'érosion

marine. Ces digues de mer dépassent le niveau des marées aux vives eaux.

Les digues intérieures isolent ces terres des eaux douces continentales. Les travaux d'endiguement du Domaine de Graveyron se feront en 1772.

Selon les données historiques, entre **1782 et 1826, on observe un développement de prés salés dans le secteur de la Pointe**. Il aurait perdu sa digue à la mer, sûrement lors d'une tempête. La digue médiane a été renforcée pour isoler le reste du domaine de la mer. Dans les cartes ultérieures à 1826, on observe la **reconstitution de bassins de la Pointe**.

À la Révolution, les domaines sont saisis comme biens d'émigrés et vendus. Le Domaine de Certes passe dans les mains de plusieurs propriétaires. Au **milieu** du 19^e siècle, sous l'impulsion **d'Ernest Valetton de Boissière**, la pisciculture fait prospérer le domaine et Certes devient également un grand domaine agricole et forestier. Le **château actuel date de cette période** (vers 1850). Il sera ensuite agrandi et modifié par Camille Descas au début du 20^e siècle. À la suite des frères Descas, l'activité économique décline à son tour.

La **pisciculture** couvrait **plus de la moitié de la surface (soit 66 ha)** mais elle a été abandonnée progressivement. L'autre moitié a été occupée par des **parcelles cultivées**, progressivement converties en **prairies** au cours du XX^e siècle (**55 ha**). Les digues et les chemins occupent 10 ha. Dans la seconde moitié du 20^e siècle, les « plats » et les « profonds » vont peu à peu être envahis par les algues, les prairies vont diminuer à cause de la végétation qui va s'installer sur les « bosses » qui séparent les bassins et le système hydraulique va se détériorer. Peu à peu le profit économique des domaines endigués diminue.

A partir de 1992, une érosion est en cours dans le secteur de la Pointe, et le propriétaire ne la répare pas. Le **Conservatoire du Littoral achète le Domaine de Graveyron en 1998**. Quand le Conservatoire achète ce site, les lieux redeviennent publics et avec pour objectif la protection de la nature et le soutien aux usages traditionnels compatibles. **Le Département de la Gironde est responsable de la gestion**, dans le cadre de sa politique d'Espaces Naturels Sensibles. Le site a été ouvert au public avec des boucles de randonnées et le sentier de littoral qui passe sur la digue de ceinture et la digue médiane dans le secteur de la Pointe. Les autres usages sur le site sont la chasse à la tonne, et l'élevage de bovins et ovins qui permet l'entretien des prairies. L'activité de pêche en élevage extensif, depuis 1998, a été arrêtée en 2018.

Aménagements récents ADAPTO

Une tempête a créé une **brèche en décembre de 1996**, dans la digue de la pointe. Tout le secteur de la pointe est inondé à chaque marée haute et il y a une restitution de la végétation halophile, les prés salés. Le secteur de la pointe occupe 10 ha. Depuis l'ouverture de la brèche, les **réservoirs se sont transformés en authentiques chenaux de marée** où l'on observe une

végétation où les salicornes annuelles sont prédominante. Dans les bosses inondées à marées de vives eaux, domine les fourrés à obiones.

Le Conseil Scientifique du CdL préconise dans son CR d'Octobre 2002, « d'engager un processus de dépoldérisation partielle de Graveyron, à la fois du fait de **l'existence ancienne de cette brèche**, mais aussi pour provoquer une **évolution plus marquée du milieu**, favoriser la diversité et mettre en place un site expérimental unique »

« La zone de la pointe est déjà presque complètement submergé lorsque le niveau de la mer atteint 1,96 m NGF, ce qui correspond à un niveau de marée légèrement inférieur à celui des pleines mers moyennes (2,04 m). Si certaines bosses émergent encore dans une telle situation, elles seront submergées dès 2050 »

Changements faunistiques et floristiques ADAPTO

Le **processus sédimentaire accru permet une hausse de 3,5 cm/an**, ce qui permet l'installation des plantes halophiles adaptés aux immersions temporaires, donc les prés salés. Les marais salés du Bassin d'Arcachon ont une valeur floristique majeure à l'échelle nationale de par leur extension et par la présence de quelques espèces patrimoniales (Lavande de mer, Troscard). Les prés salés constituent une **zone de refuge et d'alimentation pour la faune, entre autres d'oiseaux limicoles**.

Il semblerait que **l'inondation durable des pieds de *Baccharis***, conduite à la **destruction plus efficace de cette plante invasive** que les méthodes d'arrachage mécanique (Goeldmer-Gianella, 2003)

Depuis 2003, le Domaine de Graveyron a bénéficié d'une **expertise importante qui a permis d'améliorer les connaissances sur l'impact du changement climatique**, la perception sociale de reconnexion et une étude sur les adaptations aux impacts de la submersion sur le Delta de la Leyre.

L'île de Malprat

L'île de Malprat, située au fond de la lagune du Bassin d'Arcachon à la pointe du delta de la Leyre, occupe **139 ha**. Ces anciens prés salés ont été endigués par l'homme au cours le XVIII^e siècle pour récolter le sel (marquis de Civrac en 1762).

Elle s'est d'abord nommée Bassalane, un nom probablement dérivé de « salaune ». Rapidement, les près ont été transformés en réservoirs de poissons en raison de la faible rentabilité économique du sel sur le Bassin d'Arcachon après une augmentation des impôts Royaux. Les délimitations de l'île de Malprat suivent une digue qui la parcourt entièrement. **L'accès se fait par un passage à gué.**

Les domaines endigués se trouvent au nord de l'île et **constituent l'interface entre le domaine maritime du Bassin d'Arcachon et le domaine terrestre du plateau landais**. Il y a onze écluses qui relient l'île, soit avec les bras de la Leyre (Leyre du Teich, L'Eyrothe et L'Eyre de Malprat), soit avec le Bassin d'Arcachon. Le degré de salinité varie et modèle les différents paysages et habitats (prairies, jonchais, roselières). Au sud, les prairies plus ou moins humides sont bordées de haies composées principalement de prunelliers, tamaris et quelques chênes.

La fin de l'activité sur le site dans les années cinquante a entraîné une **modification rapide du domaine** (envasement et blocage du réseau hydraulique, perforation des digues, développement de baccharis, plantes invasives). Les derniers propriétaires vivaient grâce aux revenus issus de la pêche et de la chasse privée. Depuis toujours, la chasse au gibier d'eau a joué un rôle important dans cet espace. Et les chasseurs de tonne ou de botte ont participé à l'entretien de l'île.

À la mort d'Anne de Moneys, en 1997, ses héritiers ont effectué une dation en paiement au profit du Conservatoire en 2002. La **gestion est confiée à la commune de Biganos**, qui en assure l'entretien, la surveillance et l'animation en partenariat avec le Département de la Gironde. À la suite, des travaux de restauration ont commencé pour garder la mosaïque des différents milieux (restauration des digues et écluses, et élimination de baccharis).

Aménagements récents ADAPTO

Depuis 2002, au même temps que l'acquisition pour le Conservatoire du littoral et suite à la visite lors d'un comité scientifique, **il est fait le choix de ne pas empêcher le processus naturel d'érosion de la digue principale dans la pointe de l'île**. La reconnexion marine, avec l'entrée d'eau à chaque cycle de marée, a favorisé la réinstallation d'un marais maritime protecteur de **12 ha, dans les anciens bassins** qui se trouvaient à l'avant des digues de deuxième rang. Les digues de deuxième rang **ont subi des travaux en 2005**, non renouvelés depuis malgré l'occurrence de plusieurs événements météorologiques d'ampleur.

Changements faunistiques et floristiques dus à la reconnexion

Le processus sédimentaire accru permet **une hausse de 3,5 cm/an**, ce qui permet **l'installation des plantes halophiles adaptés aux immersions temporaires**, donc les prés salés.

Les marais salés du Bassin d'Arcachon ont une valeur floristique majeure à l'échelle nationale de par leur extension et par la présence de quelques espèces patrimoniales (Lavande de mer, de Troscard). Les prés salés constituent une zone de refuge et d'alimentation pour la faune, **entre autres d'oiseaux limicoles** (voir fiches écosystèmes).